

## RESSOURCES HUMAINES

---

EPFL RHO DRH  
BI 407 (Bâtiment BI)  
Station 7  
CH-1015 Lausanne

Téléphone : +4121 693 41 74  
Fax : +4121 693 35 95  
E-mail : [albert.meyer@epfl.ch](mailto:albert.meyer@epfl.ch)  
Site web : <http://rh.epfl.ch>



ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

***Notice aux professeurs invités et hôtes académiques  
résidant dans un pays membre de l'UE/AELE  
COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE SOCIALE***

L'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et la Communauté européenne prévoit qu'une personne soit assurée, en matière d'assurances sociales, dans un seul pays à la fois.

Dès lors, un professeur invité ou hôte académique citoyen UE/AELE et domicilié dans un pays de l'UE/AELE doit y déclarer les revenus acquis lors de son séjour à l'EPFL.

Pratiquement, avant son arrivée en Suisse, il doit demander aux autorités de son pays de lui fournir le formulaire européen A1. Les ressources humaines de son employeur pourront certainement l'aider à obtenir ce document. Il est également demandé au professeur invité ou hôte académique de s'acquitter lui-même de cotisations dues.

L'EPFL effectuera le paiement des honoraires du professeur invité ou hôte académique uniquement si les formulaires A1 et la Convention selon l'art. 21 sont en sa possession. Seul l'impôt à la source sera déduit du salaire.

Durant son séjour en Suisse, le professeur invité ou hôte académique est couvert par les assurances sociales de son pays de domicile.